

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250217-2025027-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-027

Séance du 17 FEVRIER 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 10/02/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 10/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Gilles GROSSAT
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à M. Sylvain PERRAUD
M. GAY Richard a donné pouvoir à Mme Corinne MARTIN GAJAC
M. ROCHE Gilles a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET

Mme GAUTIER-WILL Pascale a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Achat terrain MASSON

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis un emplacement réservé sur la parcelle B 2557 appartenant aux époux Masson pour une extension des bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire expose que suite à son rendez-vous du 30 janvier avec les époux Masson ces derniers ont émis le souhait de vendre à la commune de ST DIDIER DE FORMANS, la parcelle cadastrale numéro 2557 section B, dont la surface cadastrale est de 1706 m² (UL 1604 m², UB 102 m²) située chemin du Renard 01600 ST DIDIER DE FORMANS sur la base d'un montant de 13 648 €. (Treize mille six cent quarante-huit euros)

Les frais d'acte notarié et les frais de bornage par un géomètre de cette parcelle seront pris en charge par la commune.

Les époux Masson souhaitent que la somme de cette vente soit intégrée au budget de la commune pour l'année 2025 et que la vente soit effective au plus tard au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'opportunité d'acquérir ce terrain

Le Conseil municipal, à l'unanimité après discussions

- Reconnaît l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle B 2 557 d'une surface de 1 700 m² pour l'agrandissement des bâtiments scolaires au prix de 13 648 €
- Autorise Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir en vue de cette acquisition notamment la signature de l'acte de vente,...
- Dit que Les frais d'acte notarié et les frais de bornage par un géomètre de cette parcelle seront pris en charge par la commune.
- Dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



A blue circular official stamp of the Mayor of Saint-Dizier-de-Foix is overlaid on a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIZIER-DE-FOIX' and '(Ain) # 51'.

La secrétaire de séance
Pascale GAUTIER-WILL



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Pascale Gautier-Will.